



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2023/4406/173 du 24 janvier 2024, le Ministre du Travail a autorisé

**la société HC Mertes-Goncalves SARL Anc. Ets Holcher & Conzemius à exploiter, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, un élévateur à fourches de la marque TOYOTA, type 02-8FGF20, numéro de construction 8FGF25-85583.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 1<sup>er</sup> février au 12 mars 2024 inclus).**

Pétange, le 26 janvier 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,